

Le Pin, le 09 juin 2022



Mairie de Le Pin

## INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira le :

**Mardi 14 juin 2022 à 19h00**  
**Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Attribution des tarifs municipaux 2022/2023,
- Détermination du montant de la prise en charge des frais de transports pour la carte IMAGINE R,
- Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- Convention entre la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France et la Commune de Le Pin pour la mise à disposition des créneaux horaires à la piscine de Claye-Souilly – Année 2022/2023,
- Travaux d'enfouissement de l'éclairage public Ruelle de la Reculade – Convention avec le SDESM,
- Chute du mur 8 rue Grognon – Emission d'un titre de recette exécutoire à l'encontre des propriétaires,
- Durée et organisation du temps de travail,
- Modification du tableau des effectifs du Personnel communal



**Le Maire,**  
**Lydie WALLEZ**